



Crise des scolytes sur épicéa et délais d'exploitation Communiqué aux producteurs privés et aux acheteurs bois

Malheureusement, suite aux conditions météorologiques de l'année 2018, les peuplements d'épicéa ont été attaqués de manière importante par les scolytes en Belgique, mais également dans de nombreux autres pays européens.

Cette situation engendre un engorgement du marché européen du bois d'épicéa.

Afin de donner la priorité à la récolte des bois scolytés, sur proposition de la Task Force « Scolytes », le Gouvernement wallon a adopté un arrêté ce 25 janvier 2019 reportant gratuitement d'un an les délais d'exploitation des bois résineux en forêt publique.

La Confédération Belge du Bois, la Société Royale Forestière de Belgique, NTF et la Fédération Nationale des Experts Forestiers incitent les producteurs forestiers à reporter les délais d'exploitation pour les lots de bois résineux sains vendus en forêt privée, et ce, afin de concentrer les exploitations sur les lots majoritairement scolytés. Ce report de délais donne également la possibilité au producteur d'ajouter, au moment de l'exploitation, les éventuels bois fraîchement scolytés dans le peuplement à des conditions à définir en concertation avec son acheteur.

D'autre part, la Confédération Belge du Bois, la Société Royale Forestière de Belgique, NTF et la Fédération Nationale des Experts Forestiers suggèrent de la souplesse par rapport aux échéances de paiement des lots de bois scolytés demandées par les propriétaires et/ou gestionnaires forestiers. Si le paiement doit être garanti, il n'est pas toujours possible aux acheteurs de payer un grand nombre de « petits » lots au comptant. D'autres possibilités peuvent être proposées aux acheteurs telles que

:

- Des échéances de paiement avec garantie bancaire ;
- Un paiement avant exploitation et/ou chargement des bois ;
- ...

La crise touche l'ensemble des maillons de la filière forêt-bois. Il est indispensable que l'ensemble de la filière puissent collaborer au mieux afin d'évacuer le plus rapidement possible les bois scolytés pour limiter les risques futurs. Toute la filière doit se mobiliser pour assurer la pérennité des peuplements d'épicéas, dont dépend toute une filière en aval.

Contacts :

Confédération Belge du Bois : contact@confederationbois.be

Société Royale Forestière de Belgique : info@srfb-kbbm.be

NTF : info@ntf.be

Fédération Nationale des Experts Forestiers : info@experts-forestiers.be